

Image not found or type unknown



## Location local commercial chauffage

Par **cel1244**, le **28/01/2021** à **17:40**

Bonjour,

Je suis sur le point de louer un local commercial pour mon entreprise mais, lors de la visite, ni l'ancien locataire ni le propriétaire n'avait remis en état. Il manque une porte, il n'y a plus de chauffage, dans certaines pièces, les cables sortent des plafonds, l'éclairage ne fonctionne qu'à moitié, un néon sur deux ne fonctionnent pas.

Le propriétaire me dit que toutes ces remises en état sont à ma charge. Est il dans son droit ?

Merci.